



AVIS A.1118

SUR LE PROJET DE « STRATÉGIE ENERGIE 20.50 POUR LA WALLONIE »

Adopté par le Bureau du CESW le 27 mai 2013

1. SAISINE

Le 15 avril 2013, le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique en charge de l'Énergie, du Logement et de la Recherche, Monsieur Jean-Marc Nollet, a sollicité l'avis du Conseil sur le projet de « Stratégie Energie 20.50 pour la Wallonie ».

Le 7 mai, Madame Annabelle Jacquet, Chef de Cabinet adjointe, et Madame Caroline Philippe, Conseillère au sein du Cabinet du Ministre Jean-Marc Nollet, ainsi que Monsieur Didier Tshidimba, du cabinet de consultance Roland Berger Strategy Consultants, sont venus présenter ledit projet de texte devant la Commission Energie du CESW et le CWEDD.

Au stade actuel, le Gouvernement wallon a pris acte du document soumis pour avis au CESW. L'objectif de la consultation organisée par le Ministre Nollet est d'enrichir ce document à l'état de projet en vue d'une présentation prochaine au Gouvernement wallon.

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE ENERGIE 20.50

Le projet de stratégie part de l'idée que le modèle énergétique actuel n'est pas tenable à terme, confronté qu'il est aux différentes limites suivantes :

- la volatilité et la croissance attendue des prix des énergies fossiles ;
- la raréfaction des ressources d'énergie conventionnelle ;
- le changement climatique.

De ce fait, le système électrique est appelé à se transformer vers un modèle de production décentralisée basé sur un réseau bidirectionnel de transport et de distribution. La transition énergétique envisagée dans le projet de stratégie doit induire une baisse de la consommation et un transfert de la production vers les énergies renouvelables, moyennant d'importants investissements et un changement fondamental des comportements.

La question est ainsi soulevée de savoir si la Wallonie doit adopter une attitude volontariste, à savoir jouer un rôle moteur dans la transition énergétique en investissant dans les compétences requises pour bâtir une position technologique concurrentielle (scénario « pionnier »), ou si elle a plutôt intérêt à adopter une position attentiste, à savoir attendre que le futur modèle soit mieux défini par ailleurs pour minimiser l'incertitude et le coût de la transition, quitte à renoncer à certaines opportunités technologiques et de développement économique (scénario « caravane »).

La stratégie proposée mise sur la première option, faite d'initiative, d'anticipation et d'investissements, jugée davantage porteuse pour l'avenir industriel et économique de la Wallonie. Pour conquérir sa place dans le paysage industriel du renouvelable, la Wallonie s'appuierait sur une stratégie modifiant les comportements et développant les compétences, au travers de deux axes :

- le premier vise à transformer les comportements afin de consommer moins (réduire les besoins énergétiques), mieux (mettre en œuvre les solutions les plus efficaces) et autrement (à partir d'un mix énergétique maximisant le recours aux sources d'énergie renouvelable) ;

- le second consiste à transformer le tissu économique et industriel wallon, à produire et exporter les équipements du nouveau modèle et à créer de nombreux emplois dans les secteurs de pointe des énergies renouvelables.

La stratégie se voit inscrite dans un plan à l’horizon 2050 pour garantir une visibilité suffisante aux différents acteurs.

3. POSITION DU CESW A L'EGARD DU PROJET DE STRATEGIE

Le CESW souscrit aux préoccupations générales qui sous-tendent le projet de stratégie. Des objectifs tels que la lutte contre le changement climatique, le renforcement de la sécurité d'approvisionnement, la moindre dépendance à la volatilité des prix énergétiques, le développement d'activités technologiques ou la création d'emplois sont en effet difficilement contestables.

Toutefois, le CESW ne peut marquer son aval de manière inconditionnelle sur le contenu du projet de stratégie, se trouvant à ce stade dans l'incapacité de se prononcer de manière pertinente sur une orientation à caractère politique, du fait de plusieurs manquements inhérents au projet.

Pour le CESW, la stratégie prend en compte les bénéfices à long terme mais insuffisamment les coûts à court terme. Ainsi, si les tensions entre les impératifs de court terme et de long terme sont bien soulignées dans l'introduction du document, ceux de court terme sont peu pris en compte dans la suite du document. Or, il est effectivement nécessaire de disposer dès à présent d'éclaircissements sur le coût direct et indirect de la transition énergétique entre énergies fossiles, énergie nucléaire et énergies renouvelables avant de pouvoir envisager le développement d'un plan d'action permettant la mise en œuvre de la stratégie de manière à prendre en compte l'ensemble des contraintes. Des études complémentaires chiffrées sont nécessaires à ce niveau, pour pouvoir déterminer l'objectif à poursuivre, les étapes pour l'atteindre et l'affectation des coûts de la phase de transition. En effet, aucune des six études de référence prises en compte ne peut répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des questions relatives aux impacts socio-économiques de la stratégie à mettre en œuvre à court terme. Dans l'état actuel des réflexions, les étapes à franchir et les moyens à déployer pour passer de la situation actuelle à l'objectif visé en 2050 ne sont pas évoqués.

Les autres critiques que le CESW formule à l'égard du document sont développées ci-dessous.

- Le projet de stratégie a tendance à envisager la Wallonie comme un îlot en position de définir sa propre trajectoire en toute indépendance, d'ignorer les grandes tendances européennes et les choix posés par les pays voisins, et de s'imposer des objectifs plus ambitieux que les autres pays. La Wallonie doit plutôt chercher à s'intégrer dans le paysage énergétique européen et veiller à développer des collaborations notamment sur le plan technologique. Elle reste une petite région ouverte qui doit se concentrer sur la valorisation de ses compétences et chercher à renforcer sa sécurité d'approvisionnement sans pour autant se couper des échanges avec ses voisins.
- Le projet de stratégie ignore les aspects liés à la compétitivité des entreprises wallonnes actuelles, dont la prise en compte est pourtant indispensable sous peine de risquer de déforcer fortement le tissu économique wallon, déjà soumis à des coûts énergétiques élevés. L'imposition de nouveaux surcoûts sur la facture énergétique lui serait en effet fortement préjudiciable, et il risquerait de ne plus être en mesure de rivaliser avec ses différents concurrents à moyen terme. En outre, le projet de

stratégie ne prend pas non plus en compte l'impact sur la facture des consommateurs résidentiels ni sur celle des secteurs économiques marchands et à profit social, qui risquent d'être fragilisés budgétairement.

- Le projet de stratégie se focalise largement sur le volet de la consommation électrique, il est vrai est tributaire dans l'état actuel de la technologie d'une énergie en grande partie non stockable. Toutefois, la majeure partie de la consommation énergétique provient des besoins thermiques et de transport, qui devraient faire l'objet de plus d'attention dans le cadre d'un plan d'action global.
- Le projet de stratégie table sur une croissance acquise du prix de l'énergie. Si la tendance haussière à moyen et long termes du prix des énergies fossiles semble peu discutable, des ruptures conjoncturelles parfois longues sont possibles et doivent être prises en compte dans la transition énergétique. En termes de raréfaction des ressources, il convient par ailleurs de distinguer entre le cas du pétrole et le cas du gaz, ainsi qu'entre les énergies conventionnelles et les énergies non conventionnelles.
- En particulier, le projet de stratégie omet la question de l'exploitation des gaz de schiste, qui actuellement déséquilibre fortement les coûts des produits énergétiques, pèse sur l'atteinte des objectifs en matière d'énergies renouvelables et nécessite d'être prise en compte dans la stratégie wallonne à l'horizon 2020. Des études prospectives complémentaires s'avèrent indispensables pour en mesurer les impacts sur les marchés dans le temps sur base d'hypothèses clarifiées.
- Le projet de stratégie table avec raison sur un changement radical des comportements, mais cette attente est quelque peu utopique sans adaptation du modèle sociétal. Au-delà des pistes évoquées par la stratégie, seules des orientations politiques fortes et une appropriation collective de celles-ci pourraient infléchir la tendance actuelle en matière de consommation énergétique.

4. PROPOSITIONS ALTERNATIVES DU CESW A UN HORIZON DE MOYEN TERME

Le CESW ne souhaite toutefois pas en rester à émettre des critiques et à en appeler à des travaux complémentaires. Il souhaite également soumettre ses propositions, davantage orientées sur le moyen terme, de manière à pouvoir fournir une base énergétique solide à la Wallonie, à ses citoyens, à ses entreprises et à ses investisseurs en vue de relever les défis futurs.

Le CESW s'inscrit ainsi dans un horizon temporel comparable à celui de la Commission européenne, qui a pour objectif d'élaborer un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Elle vient ainsi de publier un livre vert (COM(2013) 169 final) pour consulter les parties prenantes et obtenir des éléments et avis à l'appui de l'élaboration de ce cadre.

Tout en envisageant l'horizon 2050, le CESW plaide pour le lancement d'une réflexion avec l'Etat fédéral sur les capacités de production et sur le mix énergétique nécessaires pour assurer l'approvisionnement énergétique à des coûts supportables et capables d'absorber toutes les pointes de consommation. La consolidation du réseau, appelé à évoluer pour s'adapter progressivement à un système décentralisé et bidirectionnel, doit faire l'objet d'une planification par étapes. Il convient de viser au maximum l'autonomie énergétique au niveau électrique tout en optimisant les possibilités d'interconnexion avec les réseaux voisins. La Région doit favoriser particulièrement les installations d'énergies renouvelables sur les sites propices à l'autoconsommation. Elle doit également se montrer attentive à encourager une participation active des acteurs locaux aux projets

d'unité de production d'énergie renouvelable et mener une réflexion sur la prise en compte de l'aspect collectif, semi-collectif ou individuel des formules à développer.

Pour le CESW, réduire la consommation est une étape préliminaire impérative. Le CESW plaide pour la mise en œuvre prioritaire d'un plan en matière d'efficacité énergétique, toujours en attente d'adoption pour respecter les objectifs à l'horizon 2020.

Le projet de stratégie propose deux options extrêmes, à savoir une attentiste ("caravane") et une volontariste ("pionnier"). S'il ne lui est pas possible de trancher entre ces deux options en l'absence de données chiffrées objectivées, le CESW soutient pleinement l'approche reprise dans l'axe 2 de la stratégie énergétique consistant à identifier les poches de croissance et les compétences requises, à investir dans la formation, la R&D et les réseaux d'innovation liés à ces poches et à accompagner les entreprises des secteurs identifiés comme porteurs.

Enfin, le CESW insiste sur la question de l'acceptabilité sociale de la stratégie. Il s'agit donc d'étudier plus avant les impacts économiques, sociaux et éthiques (protection de la vie privée notamment) qu'amèneront les évolutions programmées afin de pouvoir les anticiper et faire face aux changements sociétaux qui découleront du nouveau modèle énergétique.